



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

DISPOSITIF PASSERELLE BILAN

2022



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) a évolué vers un nouveau type de dispositif afin de créer un espace de transition aux situations des personnes ayant des perspectives d'accès au SIAO insertion ou au logement.

Les publics accueillis, l'articulation entre les partenaires et l'objectif même du dispositif Passerelle doivent permettre de faciliter les parcours résidentiels des publics accueillis en demande d'hébergement d'urgence.

Les gestionnaires des places de l'HUDC (Aide Accueil, Abri de la providence) ont poursuivi leur activité sur ce nouveau cahier des charges en assurant la transition sur les sorties progressives des ménages n'y répondant plus.

Nous disposons désormais de cinq années de recul sur le nouveau dispositif et ce bilan s'inscrit dans la continuité des quatre premiers réalisés en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Il est important de souligner que le bilan que nous allons vous présenter ci-dessous est principalement centré sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018. En effet, dissocier les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC et les personnes entrées après 2018 permet de mieux analyser les attendus du dispositif au regard du cahier des charges.

Après vous avoir présenté dans cette introduction le fonctionnement et l'objectif du dispositif Passerelle, les éléments relatifs à la transition entre l'HUDC et Passerelle ainsi que le parc de logement du dispositif, nous présenterons dans une première partie des éléments relatifs au public hébergé sur le dispositif Passerelle en 2022 (caractéristique du public, présentation de situations de ménages entrées sur le dispositif) et nous nous centrerons sur les parcours dans une seconde partie (durée de séjour, type de sortie, blocages dans le dispositif, plus-value en matière de travail social du dispositif).

Présentation du dispositif Passerelle

Ce dispositif, qui répond à L'article L.345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, permet d'offrir une solution temporaire d'accueil (2 fois 3 mois) à des ménages en situation de grande précarité sociale qui sont en attente d'entrer soit dans un dispositif d'insertion adapté à leur situation et leurs besoins (sur une liste d'attente SIAO), soit en logement autonome. Il vise ainsi à limiter les risques d'errance et les risques de précarisation faute d'un accès rapide à un hébergement.

Chaque acteur de la Veille Sociale et chaque référent social a donc la possibilité d'interpeller le SIAO 49 (volet urgence et insertion) afin de signaler un ménage en situation de grande précarité.

Pour s'inscrire dans le dispositif, la présence d'un référent social accompagnant la personne dans ses démarches est nécessaire. Celui-ci doit continuer à être mobilisé autant que de besoin, en lien avec le professionnel de chaque association intervenant sur ce dispositif afin de favoriser la sortie des ménages vers les dispositifs adaptés ou vers le logement autonome.

Pour rappel, le public concerné est le suivant :

- Personnes seules, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales.
- Les personnes sans domicile ou en hébergement très précaire,
- En situation de précarité sociale et dans une situation administrative qui leur permet de rester en France (droit au séjour établi pour un an ou plus)
- Les femmes victimes de violences.

L'absence de ressources financières ne constituant pas un critère d'exclusion du dispositif.

La mise en œuvre du dispositif « Passerelle » repose donc sur une coopération étroite entre les associations gestionnaires (Abri de la Providence, Aide Accueil, AIH et ASEA CAVA) et le SIAO 49 (dans le cadre de l'orientation du volet urgence et de la sortie vers les places d'insertion)

Transition entre l'HUDC et Passerelle

A fin 2017, 51 personnes étaient présentes sur l'HUDC de l'Abri de la Providence et 40 sur celui d'Aide Accueil. Ces personnes étaient entrées dans le cadre des anciens critères du dispositif HUDC et étaient pour beaucoup, présentes depuis plus d'un an et dans des situations administratives complexes. Entre fin 2018 et fin 2019, le nombre de personnes entrées dans le cadre de l'ancien dispositif HUDC (avant le 01 janvier 2018) est passé de 54 à 25 personnes et à 17 personnes au 31/12/2020.

Au nombre de 8 au 31/12/2021, 3 personnes (1 ménage) entrées avant 2018, sont sorties au cours de l'année 2022, ce qui amène le nombre de personnes ex-HUDC présentes au 31/12/2022 à 5.

Avec une capacité théorique de 104 places, le dispositif Passerelle disposait de 50 places effectives au 31/12/2018 puis 79 places effectives au 31/12/2019 (on soustrait les situations entrées sur l'ex HUDC). L'ouverture de 33 places à Aide Accueil au cours de l'année 2022 a permis d'élever la capacité théorique du dispositif Passerelle à 191 places.

A titre informatif, le dispositif Passerelle dispose de 186 places (on déduit les situations entrées sur l'ex HUDC) sur une capacité théorique de 191 places pour commencer l'année 2023.

Répartition des personnes présentes sur Passerelle au 31/12/2018, 31/12/2019, 31/12/2020, 31/12/2021 et au 31 décembre 2022 selon la date d'entrée et la structure

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Présent avant 2018	Entrée en 2018	Présent avant 2018	Entrée après 2018	Présent avant 2018	Entrée après 2018	Présent avant 2018	Entrée après 2018	Présent avant 2018	Entrée après 2018
Aide Accueil	21	25	10	33	8	44	3	63		85
Abri de la Providence	33	26	15	37	9	44	5	28	5	61
Anjou Insertion Habitat	-	-	-	-	-	10	-	10	-	10
ASEA CAVA								1		4
TOTAL	54	51	25	70	17	98	8	102	5	160

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Répartition des places Passerelle financées par année selon la structure

	2018	2019	2020	2021	2022
Aide Accueil	46	46	58	72	105
Abri de la Providence	58	58	70	70	70
Anjou Insertion Habitat	-	-	7	10	10
ASEA CAVA	-	-	3	6	6
TOTAL	104	104	138	158	191

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Le parc de logement du dispositif Passerelle

Le Parc d'Aide Accueil est composé de 24 logements :

- 2 studios
- 3 T1
- 1 T1 bis
- 2 T2
- 11 T3
- 2 T4
- 1 T5

Le Parc de l'Abri de la Providence est composé de 13 logements :

- 4 T3
- 3 T4
- 6 T5

Le Parc de l'ASEA CAVA est composé de 4 logements :

- 2 T1
- 2 T3

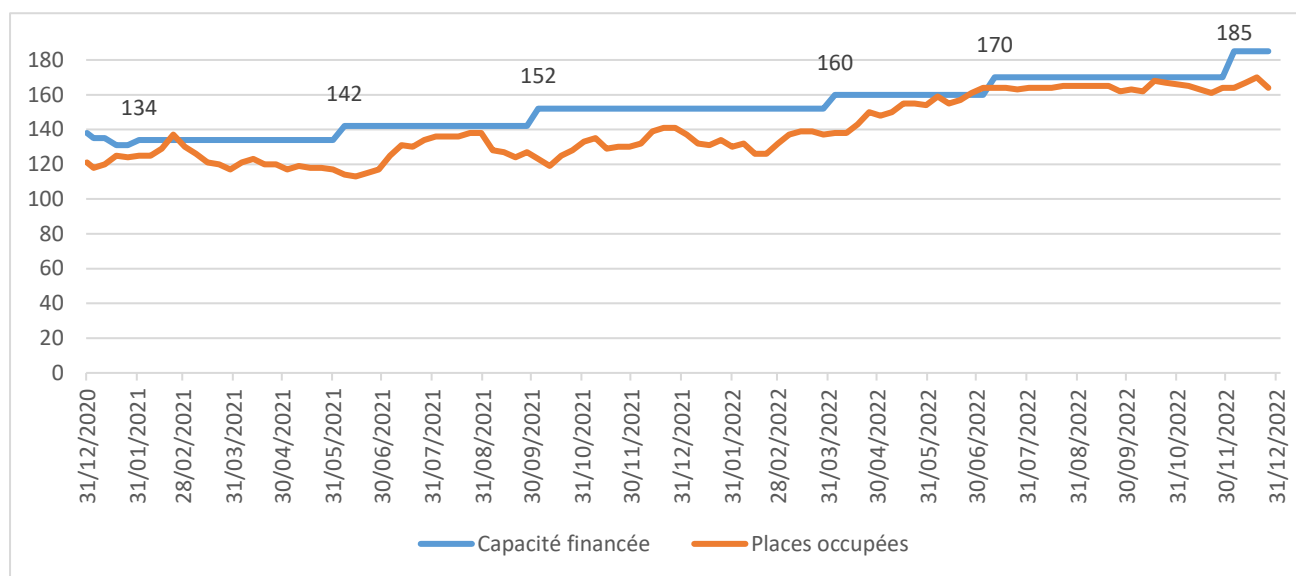
Le Parc de l'Anjou Insertion Habitat est composé de 2 logements :

- 1 T3
- 1 T5

La majorité des logements des quatre structures sont en cohabitation. Cependant, des familles assez nombreuses peuvent occuper un logement entier.

LE TAUX D'OCCUPATION DU DISPOSITIF PASSERELLE DEPUIS 2021

Capacité financée et places occupées sur le dispositif Passerelle depuis le 31/12/2020



De janvier à fin-février 2021, le taux d'occupation est proche de 100% et même légèrement supérieur à la capacité financée la semaine du 22 au 28 février 2021 avec un pic à 137 personnes pour 134 places financées.

Une chute d'occupation quasi-continue est observée de fin-février à fin-juin 2021 (passage de 137 places occupées à 117 places occupées pendant cette période). Cette baisse continue de fin-février à fin-juin s'explique par des logements immobilisés pour travaux à la suite de sorties de ménages et un temps incompressible entre l'orientation, l'entretien de pré admission et l'entrée effective.

A partir de la fin-juin 2021, le taux d'occupation remonte mais reste légèrement inférieur à la capacité financée du dispositif jusqu'à fin août 2021 (moyenne de 133 places occupées sur cette période).

De fin août 2021 à fin février 2022, le taux d'occupation est inférieur à 100 % (le nombre de places oscillent entre 119 et 134 chaque semaine). L'ouverture de nouvelles places Passerelle à Aide Accueil n'a pas entraîné une hausse du taux d'occupation. Différents éléments expliquent cette observation :

- une période de battement a pu exister entre la création de nouvelles places et la captation de nouveaux logements Passerelle
- des logements ont pu être immobilisés pour travaux à la suite de sorties de ménages et la typologie des logements (majoritairement des T4 et T5) qui produisent de nombreuses places vacantes à la sortie d'un ménage.

Le taux d'occupation se redresse de fin février à début juillet 2022 (passant de 126 places occupées à 164) en dépassant la capacité théorique du dispositif la semaine du 04/07/2022.

Jusqu'à la fin novembre 2022, le taux d'occupation se stabilise à 164 places occupées pour une capacité théorique de 170 places.

L'occupation des places fléchie entre fin novembre et fin décembre 2022 (taux d'occupation aux alentours de 90%) liée à une période de battement a pu exister entre la création de nouvelles places et la captation de nouveaux logements Passerelle.

Durant l'année 2022, les créations de places Passerelle se sont concentrées à Aide Accueil (+32 places). La période de battement entre la création de nouvelles places et la captation de nouveaux logements Passerelle a principalement influer sur le taux d'occupation du dispositif.

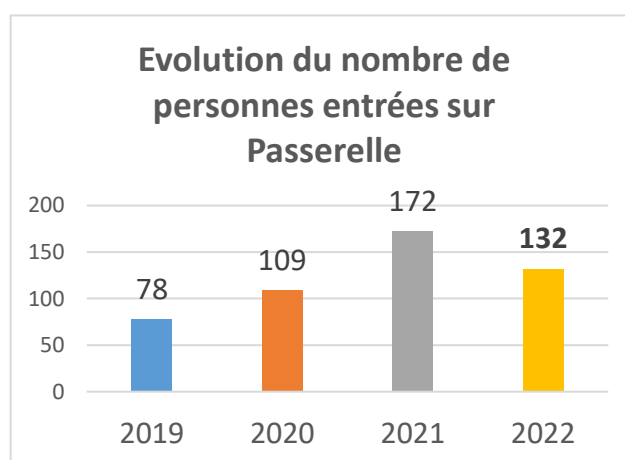
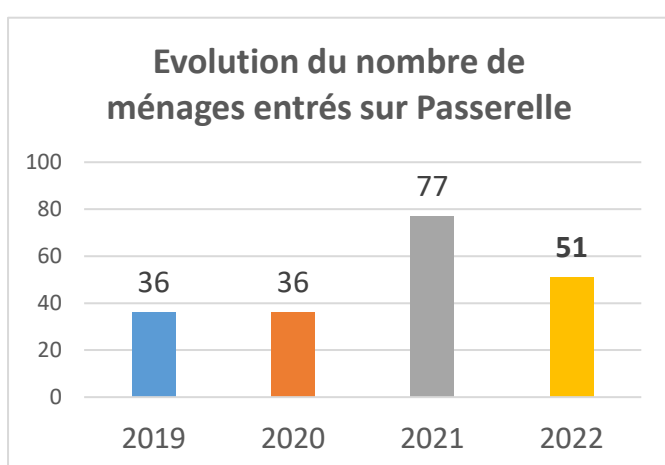
La fluctuation du taux d'occupation peut aussi être fonction d'autres facteurs :

- nous observons parfois une complexité d'identifier des personnes correspondant au profil des logements proposés (statut, taille des ménages, cohabitation compliquée, manque d'éléments d'évaluation) et ce malgré un nombre conséquent de personnes hébergées à l'hôtel
- il existe un temps incompressible entre l'orientation, l'entretien de pré admission et l'entrée effective.

LES PERSONNES ACCUEILLIES SUR LE DISPOSITIF EN 2022

A /Caractéristiques du public accueilli sur le dispositif Passerelle en 2022

En 2022, 51 ménages sont entrés sur le dispositif Passerelle soit 132 personnes
(77 ménages et 172 personnes en 2021, 36 ménages et 109 personnes en 2020, 36 ménages et 78 personnes en 2019)



1/ La situation d'hébergement avant entrée

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2022 selon le type d'hébergement avant entrée et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Hôtel	11	44%	4	19%	1	20%	16	31%
Halte de nuit	8	32%	1	5%	0	0%	9	18%
Tiers	4	16%	5	24%	1	20%	10	20%
Rue	2	8%	4	19%	3	60%	9	18%
Squat	0	0%	5	26%	0	0%	5	10%
Logement*	0	0%	2	10%	0	0%	2	4%
TOTAL	25	100%	21	100%	5	100%	51	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

*Logement : ménages ukrainiens

L'Hôtel reste, comme en 2021, le premier type d'hébergement avant d'entrer sur le dispositif Passerelle pour les ménages arrivés en 2022 (31% des ménages contre 40% en 2021).

Le dispositif Passerelle répond également à des situations de grande précarité pour des ménages étant soit à la rue/squat, soit sur la halte de nuit (46% des ménages contre 28% en 2021). Comme en 2021, une partie des places Passerelle ont pu être mobilisées pour décharger le dispositif hôtelier, notamment les places créées spécifiquement.

2/ La Composition familiale

Répartition des ménages et des personnes entrés sur Passerelle en 2022 selon la structure

	En ménage	En personne
Abri de la Providence	25	64
Aide Accueil	21	63
ASEA CAVA	5	5
TOTAL	51	132

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Le nombre de ménages entrés sur le dispositif Passerelle diminue entre 2021 et 2022 (77 en 2021).

Les ménages entrés sont en baisse à Aide Accueil (37 ménages en 2021), à l'Abri de la Providence (33 ménages en 2021) et à l'ASEA CAVA (7 ménages en 2021).

Le nombre de personnes moyen par ménage quant à lui reste stable sur Aide Accueil (2.56 en 2021 contre 2.2 personnes par ménages en 2021) et baisse à l'Abri de la Providence (3 en 2022 contre 2.5 personnes par ménages en 2021). À l'ASEA CAVA, le nombre de personnes moyen par ménage est de 1 en 2022. Ce qui s'explique par la typologie des logements.

Pour les trois structures confondues la moyenne est de 2.19 personnes par ménage en 2022.

L'offre de logements proposée sur le dispositif Passerelle est plutôt composée de grands logements (T3, T4 et T5) en adéquation avec des ménages de plusieurs membres. La taille d'un ménage moyen sur le dispositif Passerelle est plus conséquente (2.19 personnes par ménage) que sur l'ensemble des dispositifs d'urgence (1.49 personnes par ménage).

**Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2022
selon la composition familiale et la structure**

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Femme seule	8	32%	4	19%	2	40%	14	27%
Homme seul	2	8%	5	24%	3	60%	10	20%
Couple sans enfant	2	8%	1	5%	-	0%	3	6%
Groupe sans enfant	3	12%	-	0%	-	0%	3	6%
Femme seule avec enfant(s)	2	8%	3	14%	-	0%	5	10%
Homme seul avec enfant(s)	1	4%	1	5%	-	0%	2	4%
Couple avec enfant(s)	7	28%	6	29%	-	0%	13	25%
Groupe avec enfant(s)	-	0%	1	5%	-	0%	1	2%
TOTAL	25	100%	21	100%	5	100%	51	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

En 2022, les ménages avec enfants baissent avec 21 ménages soit 41% (36 ménages soit 47% en 2021 et 22 ménages soit 64% en 2020) pour la deuxième année consécutive. Également, la présence de ménages isolés (femmes et hommes seuls) diminue avec 24 ménages soit 47% en 2022 (36 ménages soit 46% en 2021). Le dispositif Passerelle est une réponse à la mise à l'abri des personnes isolées avec une proportion non négligeable de ce public accueillis en 2022.

Les ménages sans enfants deviennent la composition familiale la plus représentée sur l'ensemble des structures en 2022. La progression des ménages sans enfant est importante sur Abri de la Providence (15 ménages soit 60% contre 13 ménages soit 39% en 2021).

3/ Les âges

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2022 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
18 à 24 ans	1	4%	2	10%	-	0%	3	6%
25 à 34 ans	6	24%	4	19%	-	0%	10	20%
35 à 44 ans	7	28%	10	48%	4	80%	21	41%
45 à 59 ans	7	28%	4	19%	-	0%	11	22%
60 et plus	4	16%	1	5%	1	20%	6	12%
TOTAL	25	100%	21	100%	5	100%	51	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Près de 2/3 des chefs de ménage sont âgés de 25 à 44 ans et la répartition est équilibrée entre les deux tranches et entre les structures. En 2022, l'âge des chefs de ménages diminue sur l'ensemble des tranches d'âge (-9 ménages sur les 18-24 ans, -12 ménages sur les 25-34 ans, -3 ménages sur les 35-44 ans, -4 ménages sur les 45-59 ans à l'exception de la tranche d'âge 60 ans et plus (+2 ménages). Le développement de l'ALT FJT et le principe d'un « droit au retour » à l'ASE avant 21 ans prévu par la loi du 07/02/2022 relative à la protection de l'enfant peuvent, en partie, expliquer un nombre d'entrées en baisse du public jeune majeur en 2022 sur le dispositif Passerelle.

Le dispositif Passerelle accueille de plus en plus de chefs de ménages âgés de plus de 60 ans (1 ménage en 2020, 3 en 2021 et 6 en 2022).

Répartition des personnes entrées sur Passerelle en 2022 selon la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Moins de 18 ans	18	28%	29	46%	-	0%	47	36%
18 à 24 ans	10	16%	5	8%	-	0%	15	11%
25 à 34 ans	9	14%	8	13%	-	0%	17	13%
35 à 44 ans	12	19%	15	24%	4	80%	31	23%
45 à 59 ans	11	17%	4	6%	-	0%	15	11%
60 ans et plus	4	6%	2	3%	1	20%	7	5%
TOTAL	64	100%	63	100%	5	100%	132	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Le nombre d'enfants mineurs en famille entré sur le dispositif s'élève à 47 dont 13 enfants de moins de 3 ans. Une part équivalente en forte baisse (76 en 2021) avec - 24 enfants en 2022 en comparaison à 2021 à l'Abri de la Providence et - 5 enfants en comparaison à 2021 à Aide Accueil.

4/ Le Réfèrent Social

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2022 selon le référent social et la structure au moment de l'entrée

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
MDS	10	40%	12	57%	-	0%	22	43%
SAAS	12	48%	4	19%	-	0%	16	31%
CCAS	-	0%	1	5%	4	80%	5	10%
SIAO49*	2	8%	1	5%	1	20%	4	8%
SAS Ukraine	-	0%	2	10%	-	0%	2	4%
Autres prescripteurs **	1	4%	1	5%	-	0%	2	4%
TOTAL	25	100%	21	100%	5	100%	51	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

*SIAO 49 : mission d'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel au SIAO 49

**Autres prescripteurs : FJT et France Terre d'Asile

Les MDS et le SAAS restent les deux principales structures référentes sociales des ménages entrés sur Passerelle. 22 entrées ont été effectuées via les MDS en 2022 (33 en 2021), principalement sur Aide Accueil et l'Abri de la Providence. 16 entrées ont été réalisées via le SAAS (6 en 2021), principalement sur Abri de la Providence.

La coordination de l'accompagnement social avec les MDS principalement est donc toujours un enjeu majeur pour les gestionnaires Passerelle.

5/ Perspective de sortie au moment de l'entrée dans l'hébergement

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2022 selon l'orientation SIAO ou la priorisation logement au moment de l'entrée sur le dispositif et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Orientation logement autonome avec contingent	2	8%	1	5%	-	0%	3	6%
En instruction	2	8%	-	0%	-	0%	2	4%
Pas de demande SIAO	3	12%	3	14%	-	0%	6	12%
Orientation médico-sociale	1	4%		0%	-	0%	1	2%
Dispositifs SIAO insertion	17	68%	17	81%	5	100%	39	76%
CHRS insertion	6	24%	5	29%	-	0%	11	28%
CHRS Stabilisation			1	6%			1	3%
IML / sous-location	6	24%	3	18%	3	60%	12	31%
IML mandat de gestion	-	0%	3	18%	2	40%	5	13%
ALT Réfugiés	2	8%	2	12%	-	0%	4	10%
Résidence sociale	1	4%	2	12%	-	0%	3	8%
Pension de famille	1	4%	1	6%	-	0%	2	8%
Sous-location Réfugiés	1	4%	-	0%	-	0%	1	3%
TOTAL	25	100%	21	100%	5	100%	51	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Les personnes orientées sur un dispositif d'insertion et ayant une demande de logement social sont comptabilisées uniquement dans l'item « dispositifs SIAO Insertion ».

Depuis cinq ans, la majorité des ménages (76% soit 39 ménages), entrés sur le dispositif Passerelle ont une orientation SIAO en cours au moment de l'entrée (91% soit 53 ménages en 2021, 67 % soit 24 ménages en 2020, 61% soit 22 ménages en 2019 et 64 % soit 24 ménages en 2018) avec comme dispositifs principaux en matière d'orientation l'IML/Sous-location (12 orientations), le CHRS Insertion (11 orientations) et l'IML Mandat de gestion (5 orientations).

La part des ménages priorisés vers le logement via le contingent préfectoral a connu une baisse en 2022 (61% soit 31 ménages contre 66% soit 51 ménages en 2021). Le nombre de ménages ayant une demande de logement social non contingentée diminue (3 ménages contre 9 ménages en 2021).

Le poids des ménages sans orientation au moment de l'entrée baisse en 2022 (12% soit 6 ménages) par rapport à 2021 (21% soit 16 ménages). Ce qui s'explique par la priorisation des sorties de l'hôtel.

LES PARCOURS DES MÉNAGES HÉBERGÉS

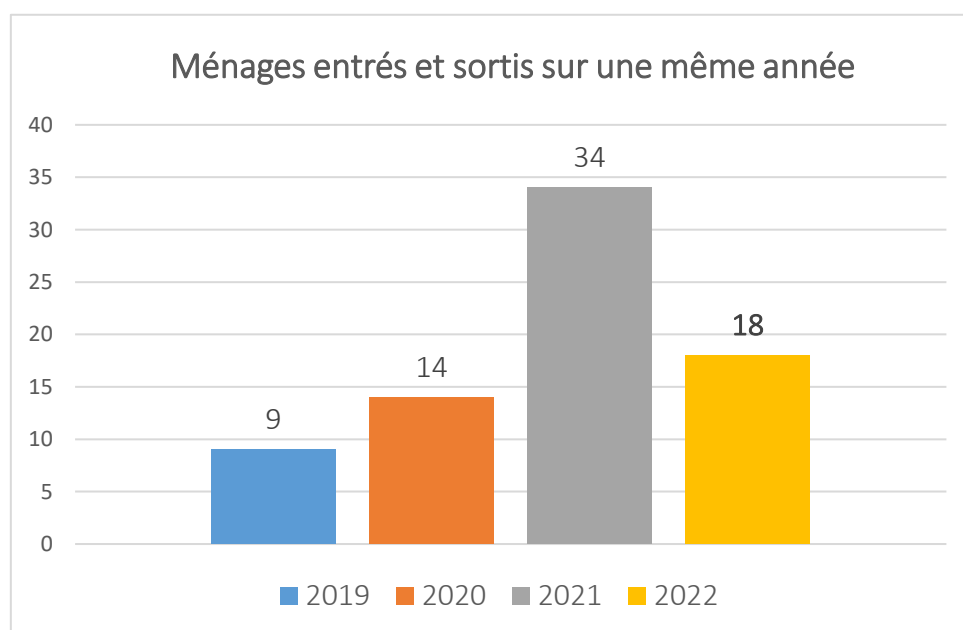
Pour rappel, ce bilan est centré uniquement sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC sont donc exclues de ce bilan). Ainsi, on ne comptabilise pas les ménages sortis en 2022 qui sont entrés avant 2018.

Cependant à titre informatif, 1 ménage entré sur l'ex-HUDC (avant 2018) est sorti d'Aide Accueil vers du logement parc public.

A/ Les sorties du dispositif :

18 ménages entrés en 2022 (soit 39 personnes) sortis en 2022

9 ménages entrés en 2019 (25 personnes) et sortis en 2019, 14 ménages entrés en 2020 (32 personnes) et sortis en 2020, 34 ménages entrés en 2021 (72 personnes) et sortis en 2021



1 / Les types de sorties

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2022 selon le type de sortie et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Sorties vers un dispositif SIAO Insertion	8	35%	7	32%	2	50%	17	35%
<i>Résidence sociale</i>	2	9%	-	-	-	-	2	4%
<i>CHRS insertion</i>	-	-	2	9%	-	-	2	4%
<i>CHRS Stabilisation Haut Seuil</i>	-	-	-	-	1	25%	1	2%
<i>ALT Réfugiés</i>	1	4%	1	5%	-	-	2	4%
<i>IML/Sous-location</i>	4	17%	2	9%	1	25%	7	14%
<i>Pension de Famille</i>	1	4%	2	9%	-	-	3	6%
Sorties vers un logement parc public	8	35%	6	27%	2	50%	16	33%
Transfert Passerelle	1	4%	-	-	-	-	1	2%
Chez un tiers	2	9%	3	14%	-	-	5	10%
Départ sans nouvelles	1	4%	2	9%	-	-	3	6%
Exclusion	1	4%	2	9%	-	-	3	6%
Incarcération	-	-	1	5%	-	-	1	2%
EHPAD	-	-	1	5%	-	-	1	2%
Retour dans la famille	1	4%	-	-	-	-	1	2%
TEMPO	1	4%	-	-	-	-	1	2%
TOTAL	23	100%	22	100%	4	100%	49	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

En 2022, le principal motif de sortie des ménages Passerelle est l'accès à un dispositif insertion porté par le SIAO pour la deuxième année consécutive.

35% des ménages sont sortis vers un dispositif SIAO soit 17 sorties (25 sorties en 2021, 12 en 2020, 16 en 2019 et 9 en 2018). Le principal dispositif vers lequel les ménages sortent sont l'IML/Sous-Location (7 sorties).

Après avoir chuté en 2021, le poids des ménages sortis vers un logement autonome repart à la hausse en 2022 (12% en 2018, 16% en 2019, 47% en 2020 et 26% en 2021). Toutefois ce chiffre remonte à 47% si on comptabilise les 7 ménages qui ont accédés à l'IML/sous-location donc proches du logement autonome. L'ensemble des ménages sont sortis vers un logement du parc public.

Le dispositif Passerelle répond pleinement aux attentes initiales et joue son rôle de dispositif de transition puisque 71% des sorties sont positives (vers un dispositif SIAO, vers un logement autonome, vers TEMPO ou vers un EHPAD). Le pourcentage de sorties dites positives est supérieure au taux de sorties dites positives (57%) sur l'ensemble des dispositifs d'insertion.

2 / Les durées de séjours

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2022 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
0 à 3 mois	5	22%	6	27%		0%	11	22%
4 à 6 mois	7	30%	5	23%	2	50%	14	29%
De 7 mois à 1 an	9	39%	6	27%	2	50%	17	35%
Plus d'un an	2	9%	5	23%		0%	7	14%
TOTAL	23	100%	22	100%	4	100%	49	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

La durée de séjour médiane des ménages sortis en 2022 est de 182 jours (soit plus de 6 mois). La part des ménages sortis dans un délai de séjour inférieur à 6 mois continue de baisser en 2022 (64% des ménages en 2020, 60% en 2021 et 51% en 2022). Pour les 24 ménages ayant dépassé le délai de 6 mois, on observe 5 sorties vers des dispositifs SIAO, 10 sorties vers le logement autonome, 2 départs sans nouvelle, 2 exclusions, 1 sortie vers le dispositif TEMPO, 1 départ chez un tiers et 1 sortie vers un EHPAD.

Répartition des ménages présents sur Passerelle au 31-12-2022 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		Anjou Insertion Habitat		ASEA CAVA		TOTAL	
0 à 6 mois	7	27%	6	21%	-	-	2	50%	15	25%
7 mois à 1 an	9	35%	7	25%	-	-	2	50%	18	31%
1 à 2 ans	6	23%	12	43%	-	-	-	-	18	31%
Plus de 2 an*	4	15%	3	11%	1	100%	-	-	8	14%
TOTAL	26	100%	28	100%	1	100%	4	100%	59	100%

Source : Tableau de suivi SIAO 49

* Parmi les 8 ménages entrés depuis plus de 2 ans, 2 ménages sont entrés sur l'ex HUDC (avant le 01 janvier 2018)

59 ménages étaient présents sur le dispositif Passerelle au 31-12-2022 (28 à Aide Accueil, 26 à l'Abri de la Providence, 4 à l'ASEA CAVA et 1 à Anjou Insertion Habitat) dont 57 ménages entrés sur le dispositif depuis 2019.

Les personnes présentes totalisent 79 135 nuitées au 31/12/2022 (soit 216 personnes hébergées par nuit sur l'année). La durée de séjour médiane depuis l'entrée du ménage est de 306 jours (soit plus de 10 mois). Parmi les ménages présents depuis plus de 2 ans sur le dispositif Passerelle, 1 ménage est entré en 2016, 1 en 2017, 3 en 2019 et 3 en 2020.

Sur les 57 situations présentes et entrées depuis 2018, 15 sont présentes depuis moins de 6 mois (soit 26% des ménages). La présence de ménages depuis moins de 6 mois se stabilise en 2022 (59% en 2019, 38% en 2020, 25% en 2021).

Aussi, pour les 44 situations ayant dépassé le délai de 6 mois défini dans le cadre du dispositif, il semblerait pertinent d'analyser les points de blocage et les perspectives :

- ✓ 3 situations évoluent lentement en raison de problématiques de santé (addiction, physique et psychique)
- ✓ 12 situations évoluent lentement en raison d'une problématique administrative (titre de séjour)
- ✓ 2 ménages sont toujours en liste d'attente CHRS insertion.
- ✓ 1 ménage est toujours en liste d'attente ALT Réfugiés
- ✓ 1 ménage est en attente d'une proposition Sous-location et IML/mandat de gestion
- ✓ 5 ménages sont contingentés (P2) et toujours dans l'attente d'une proposition
- ✓ 2 ménages sont contingentés (P4) et toujours dans l'attente d'une proposition
- ✓ 2 ménages est en attente suite à une orientation sous-location récente (ménages positionnés sur un logement vacant dont le SIAO attend la réponse à l'orientation de la part de la structure d'hébergement)
- ✓ 2 ménages est en attente d'une entrée en IML/Sous-location (ménages positionnés sur un logement vacant dont l'orientation a été validée)
- ✓ 8 ménages viennent de recevoir une proposition de logement social. Entrées prévues courant 2023
- ✓ 4 ménages viennent de recevoir une proposition d'un logement IML/Sous-location
- ✓ 1 ménage vient de recevoir une proposition d'un logement CHRS Insertion
- ✓ 1 ménage est incarcéré.



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation
du Maine-et-Loire

57 rue du Maréchal Juin

49000 Angers

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr

Contact :

Pierre-François BODIN

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.11

Réalisation :

Pierre-François BODIN